

Commission de gestion  
du Conseil général  
de la Ville de Sierre

Rapport  
sur les comptes  
de l'année 2018

**Membres :**

Ralph Guntern, président  
Svetlana Banjanac  
Loïc Bruttin  
Carmelo Iaia  
Simon Eggs  
Stefan Julen  
Frédéric Martin  
Aurelian Mascitti  
Blaise Melly  
Vincent Perrin  
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 14 mai 2019

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1	Rapport de la fiduciaire FIDAG	3
1.2	Constatations générales et structure du bilan	3
1.3	Les comptes de fonctionnement	4
1.4	Les comptes d'investissement	9
1.5	La marge d'autofinancement et les investissements nets	14
<b>2</b>	<b>ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>	<b>14</b>
2.1	Questions approfondies	14
<b>3</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>22</b>
3.1	Décision	23

## 1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, du règlement du Conseil général de la Commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la Commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2018 de la Ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié les comptes 2018 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision de l'exercice 2018 établi par la fiduciaire FIDAG.

Ils ont travaillé en trois sous-commissions pour approfondir leur analyse avant d'adresser leurs questions à la municipalité et aux différents chefs de service, puis de préciser certains points avec M. Pierre Berthod, Président, et M. Jérôme Crettol, secrétaire communal.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

### 1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la Ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2018 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

### 1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de 5,5 millions de francs, les comptes bouclent avec un déficit de CHF 984'663 (contre un déficit de CHF 4'805'096 en 2017 ou encore CHF 3'351'212 en 2016).

Plusieurs éléments expliquent cette amélioration des résultats :

- la bonne gestion des charges par l'administration communale comme le montrent les graphiques ci-dessous ;
- la réalisation de recettes extraordinaires comme la dénouement d'un litige avec Alpiq en faveur de la Ville ou encore la réalisation d'une opération immobilière d'importance sur le territoire sierrois ;
- une hausse des tarifs de l'énergie.

A relever tout de même que la Ville a dû s'acquitter, suite au dénouement du litige avec la formation universitaire à distance, d'un montant non budgétisé de CHF 470'000 représentant d'importants arriérés ainsi que la participation aux frais de fonctionnement de l'année 2018.

Ces comptes dégagent une marge d'autofinancement à CHF 13'452'652, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (CHF 8'467'443). Les investissements n'ont, par contre, été réalisés qu'à hauteur de 75%. Le report de certains projets s'explique par la difficulté rencontrée à repourvoir le poste d'architecte de ville.

L'insuffisance de financement théorique s'élève à plus de 5 millions de francs contre plus de 10 millions l'année précédente.

Pour l'exercice 2018, le total du bilan atteint un montant CHF 215'555'840 contre CHF 209'435'397 l'année précédente, soit une augmentation de plus de 6 millions de francs.

La fortune nette diminue de CHF 984'663 par rapport à 2017 pour s'installer à CHF 121'945'684 (CHF 122'930'347 en 2017). Le patrimoine administratif s'élève à CHF 153'211'162, représentant toujours 71% de l'actif. Les placements atteignent un montant de CHF 32'415'686, soit 15% de l'actif. Le solde, soit 14%, est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de CHF 29'928'992.

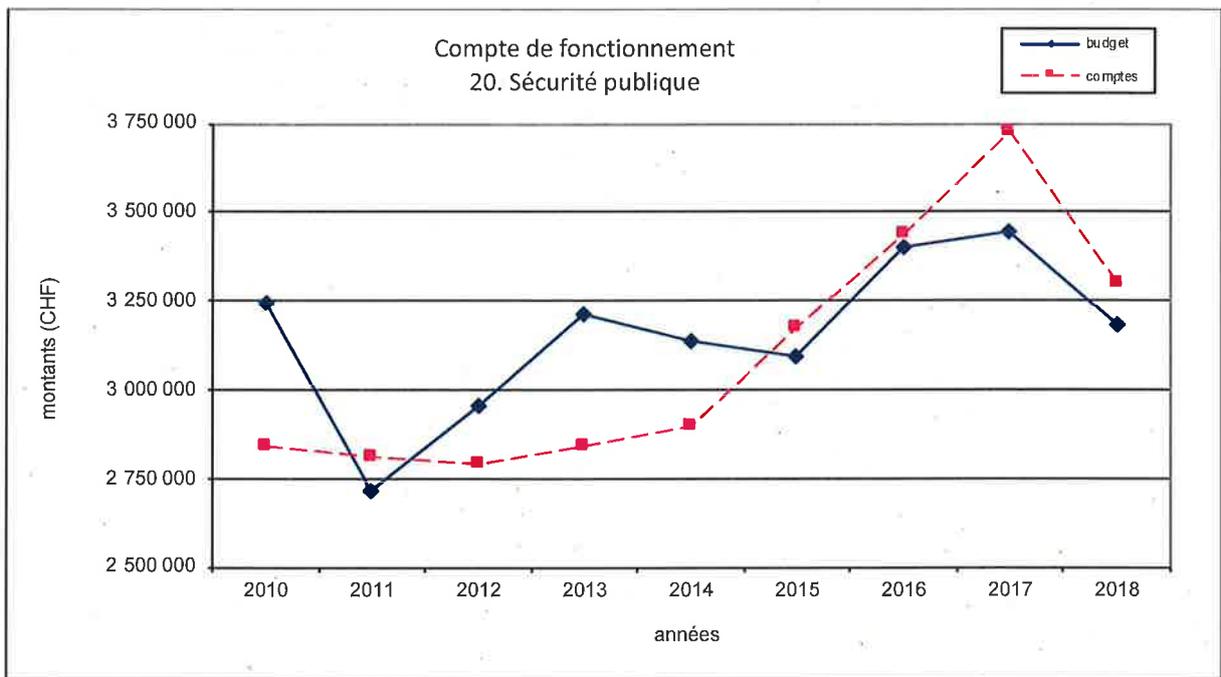
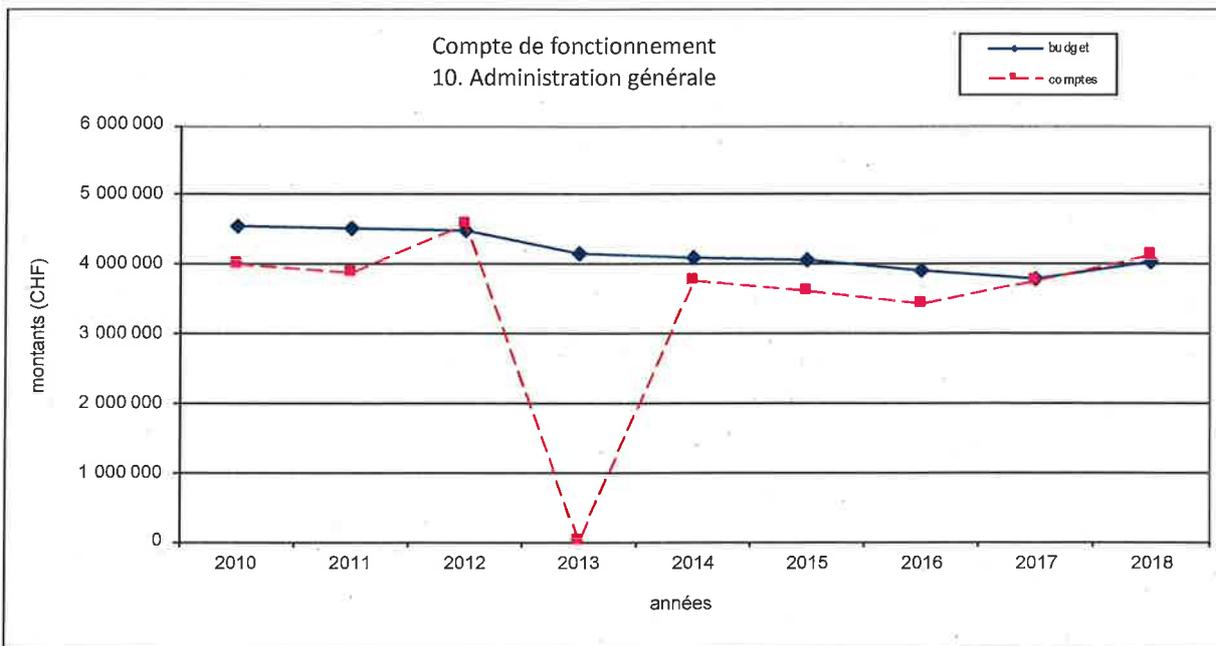
Les engagements bruts s'élèvent à CHF 88'869'315 en augmentation de 8.8% par rapport à 2016 (CHF 81'676'966). Les dettes à moyen et à long terme atteignent un montant de CHF 55'645'000, en augmentation d'environ 5% par rapport à 2017 (CHF 52'775'000).

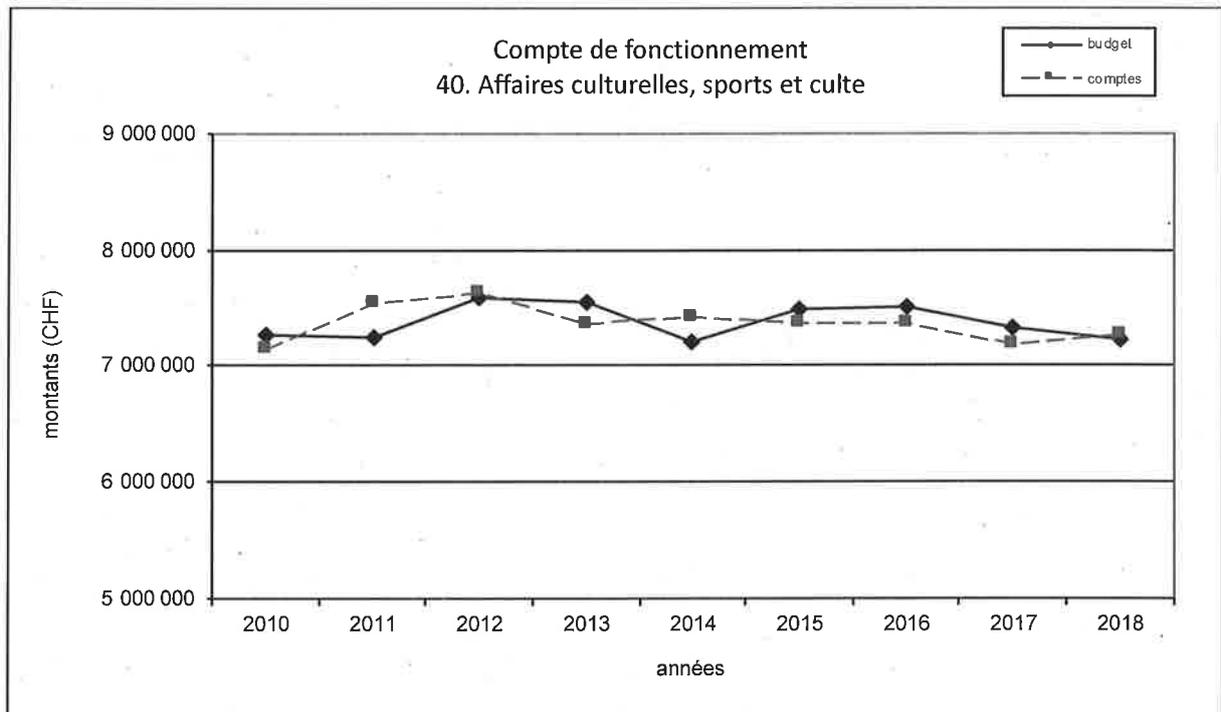
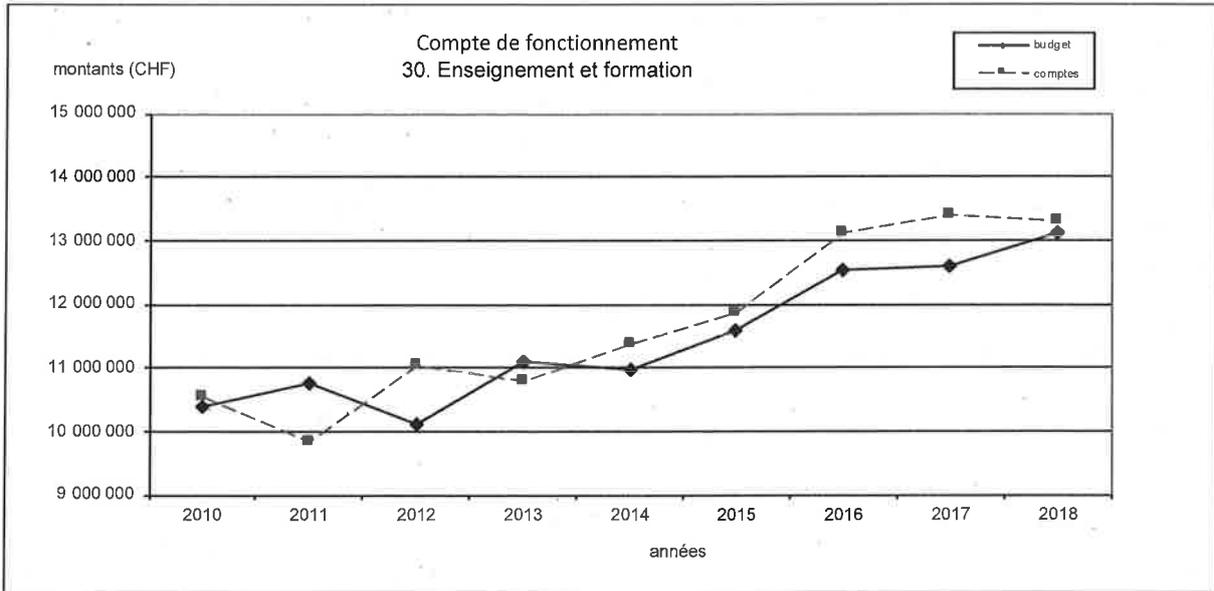
### 1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

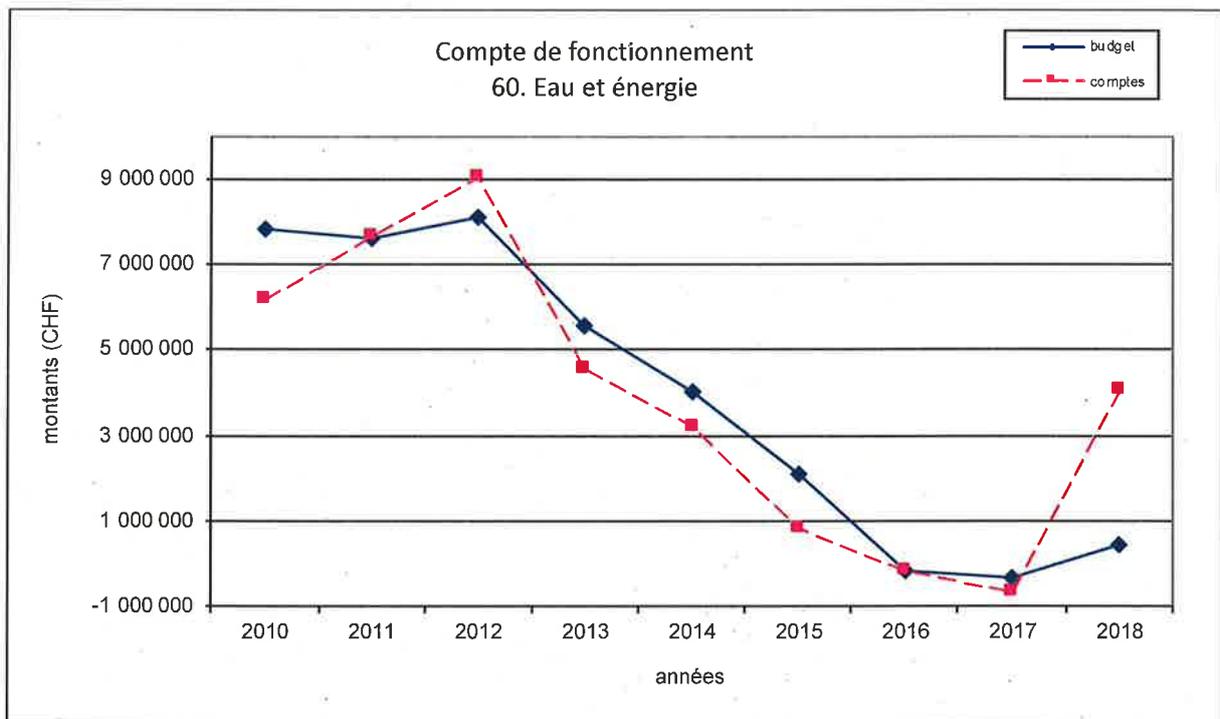
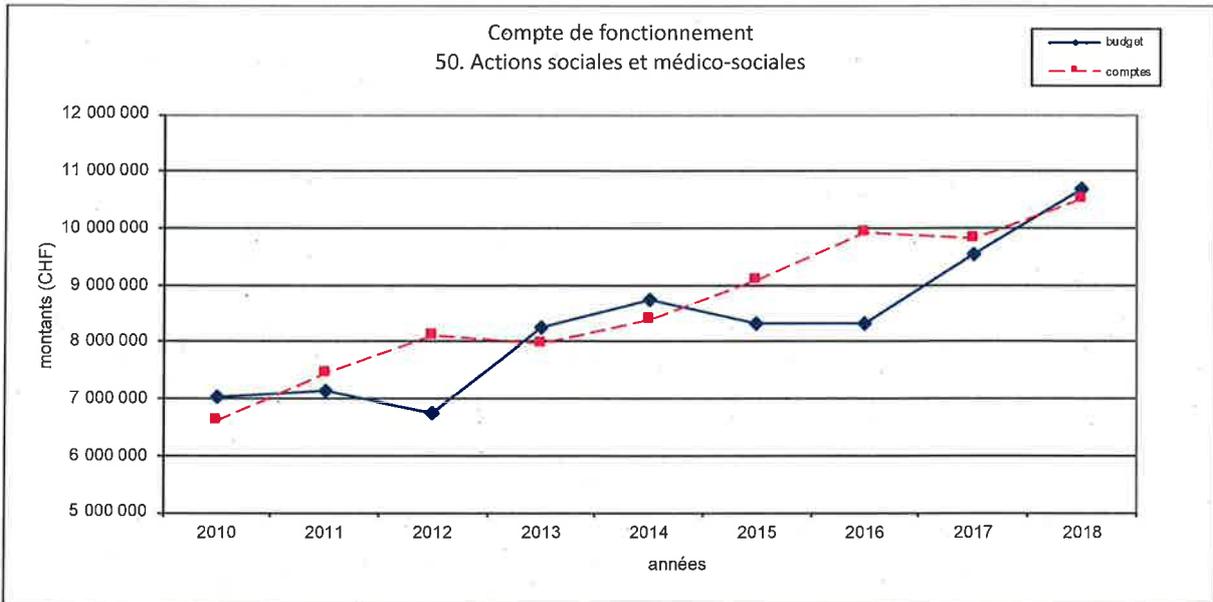
Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

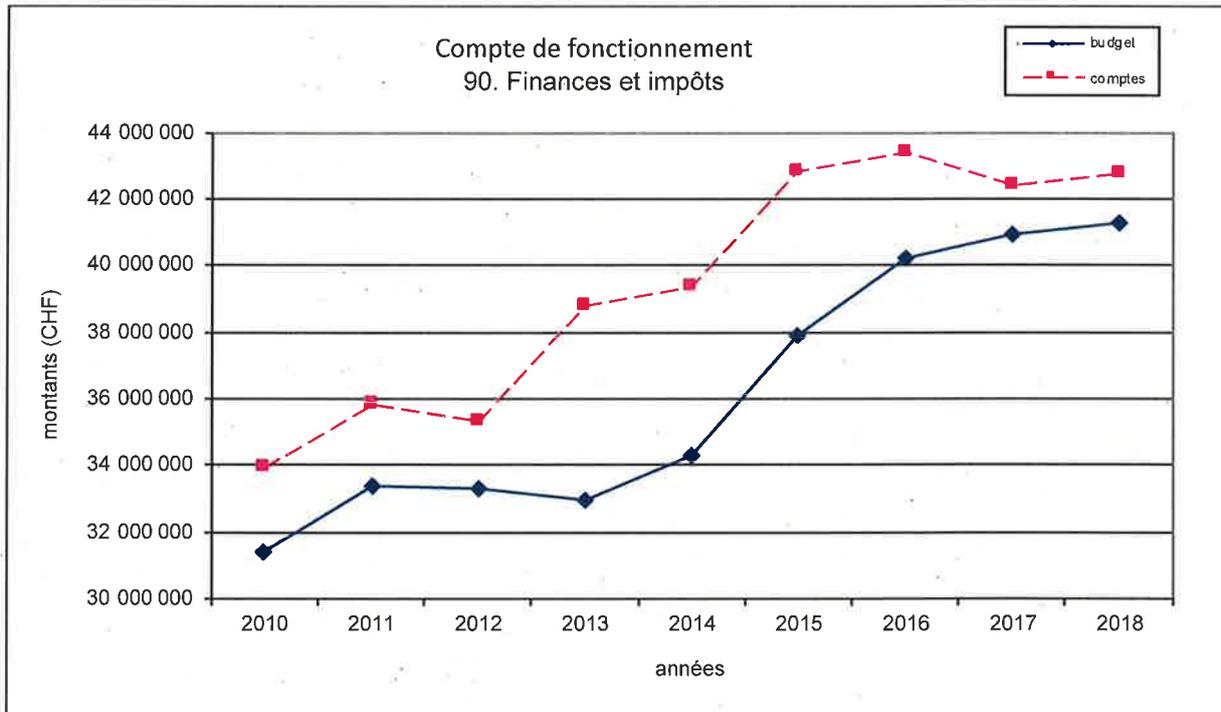
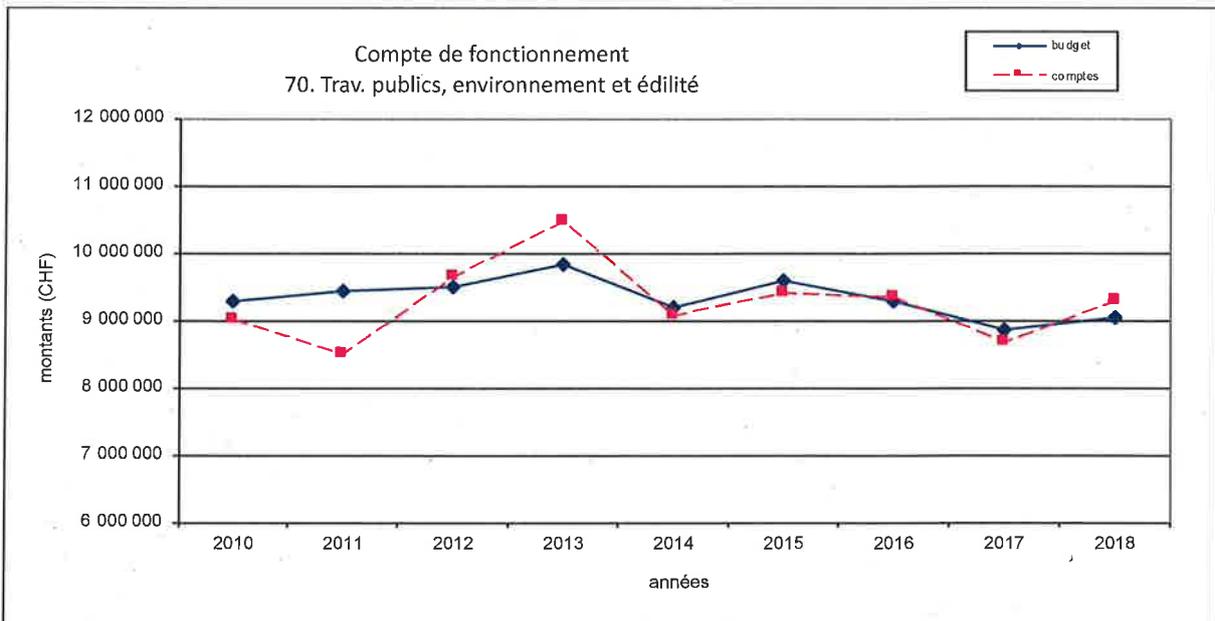
Catégorie	Charges		Revenus	
	Montant (CHF)	%	Montant (CHF)	%
10. Administration générale	6'231'804.63	6.66%	2'100'175.37	2.27%
20. Sécurité publique	8'050'568.94	8.60%	4'749'138.39	5.13%
30. Enseignement et formation	15'211'176.28	16.25%	1'917'753.10	2.07%
40. Affaires culturelles, sports et culte	8'407'240.12	8.98%	1'129'334.94	1.22%
50. Actions sociales et médico-sociales	10'719'958.27	11.45%	190'308.90	0.21%
60. Eau et énergie	9'652'607.56	10.31%	13'734'550.94	14.83%
70. Trav. Publics, environnement, édilité	19'820'522.88	21.18%	10'535'557.56	11.38%
90. Finances et Impôts	15'490'213.01	16.55%	58'242'609.45	62.90%
<b>Total</b>	<b>93'584'091.69</b>	<b>100.00%</b>	<b>92'599'428.65</b>	<b>100.00%</b>

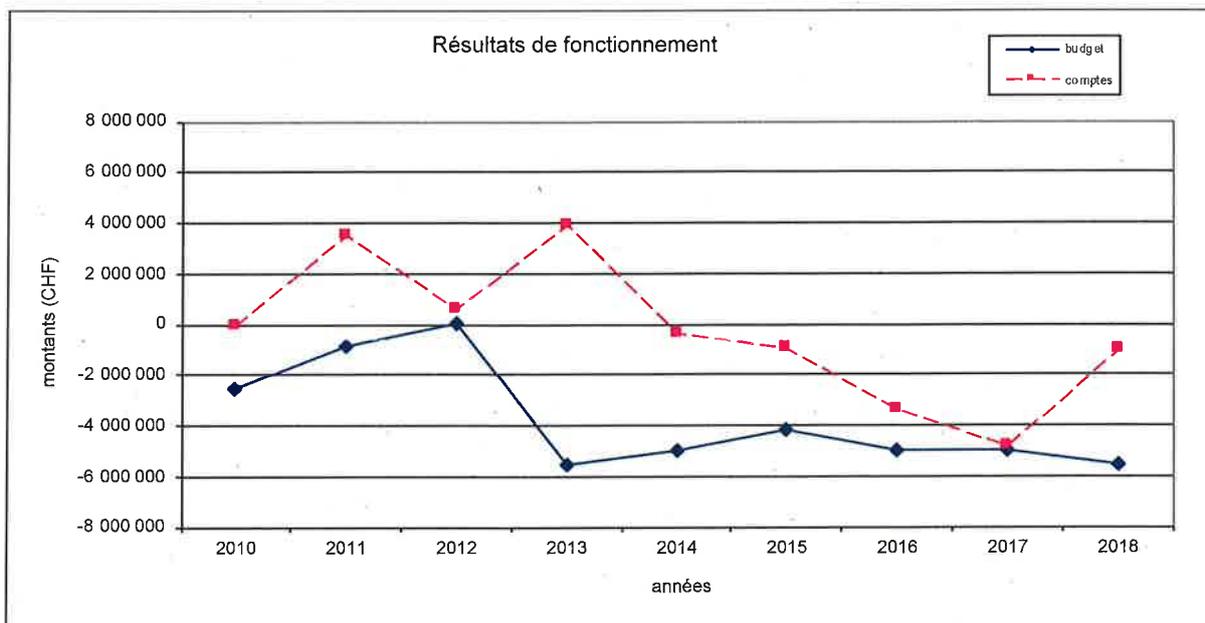
Voici une analyse par dicastère de l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).









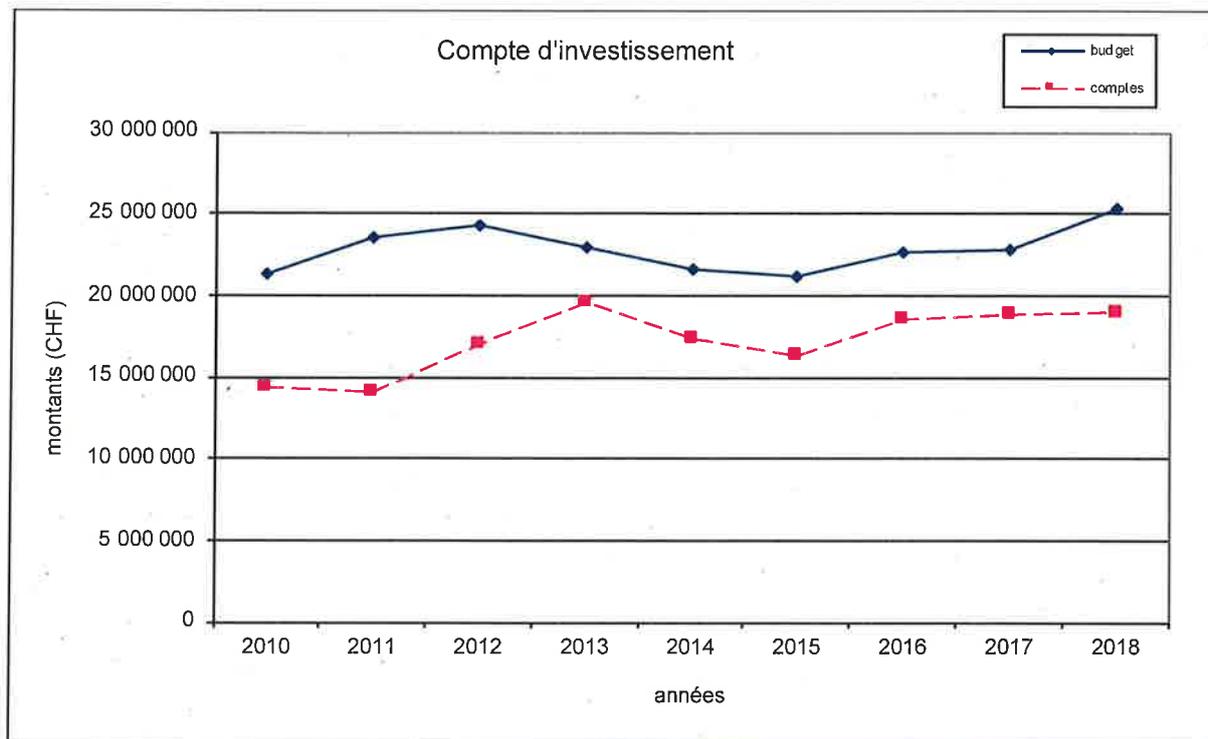


Les budgets des comptes de fonctionnement ont été respectés à l'exception des dicastères suivants:

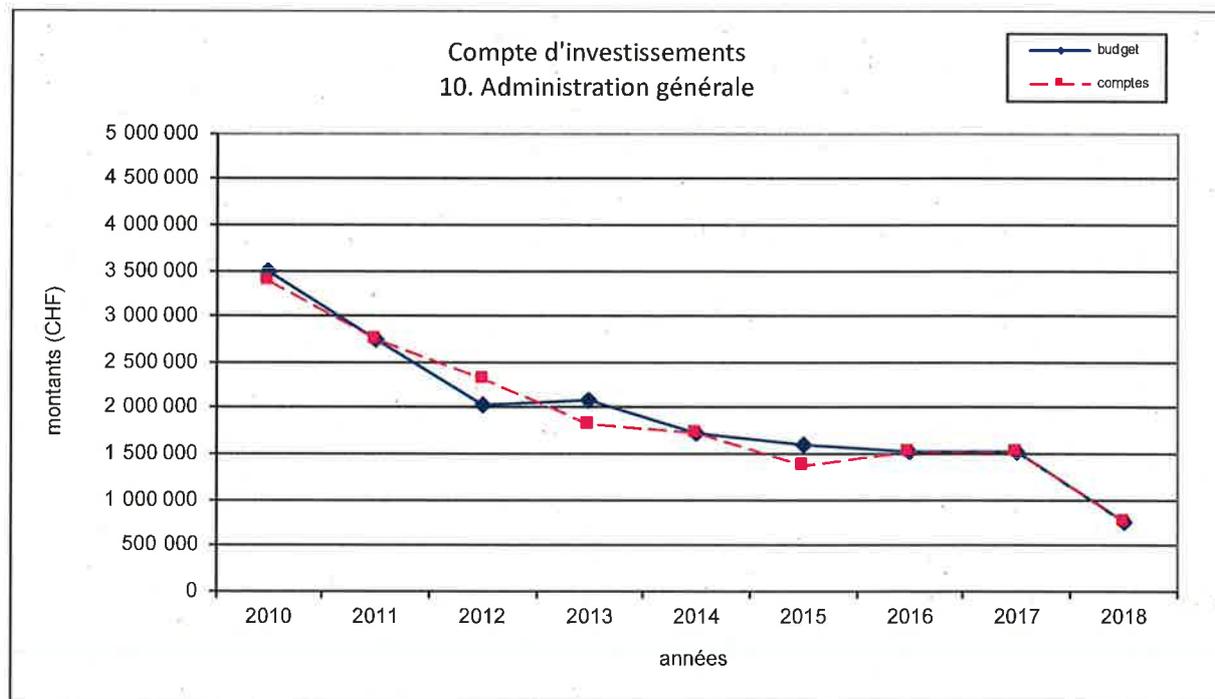
- un excédent de charge de CHF 186'000 pour le dicastère 30 (Enseignement et formation);
- un excédent de revenu de CHF 149'000 pour le dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales) ;
- un excédent de revenu de CHF 3'658'000.-- pour le dicastère 60 (Eau et énergie);
- un excédent de charge de CHF 238'000 pour le dicastère 70 (Travaux publics, environnement, édilité) ;
- un excédent de revenu de CHF 1'4'85'000.-- pour le dicastère 90 (Finance et impôts),

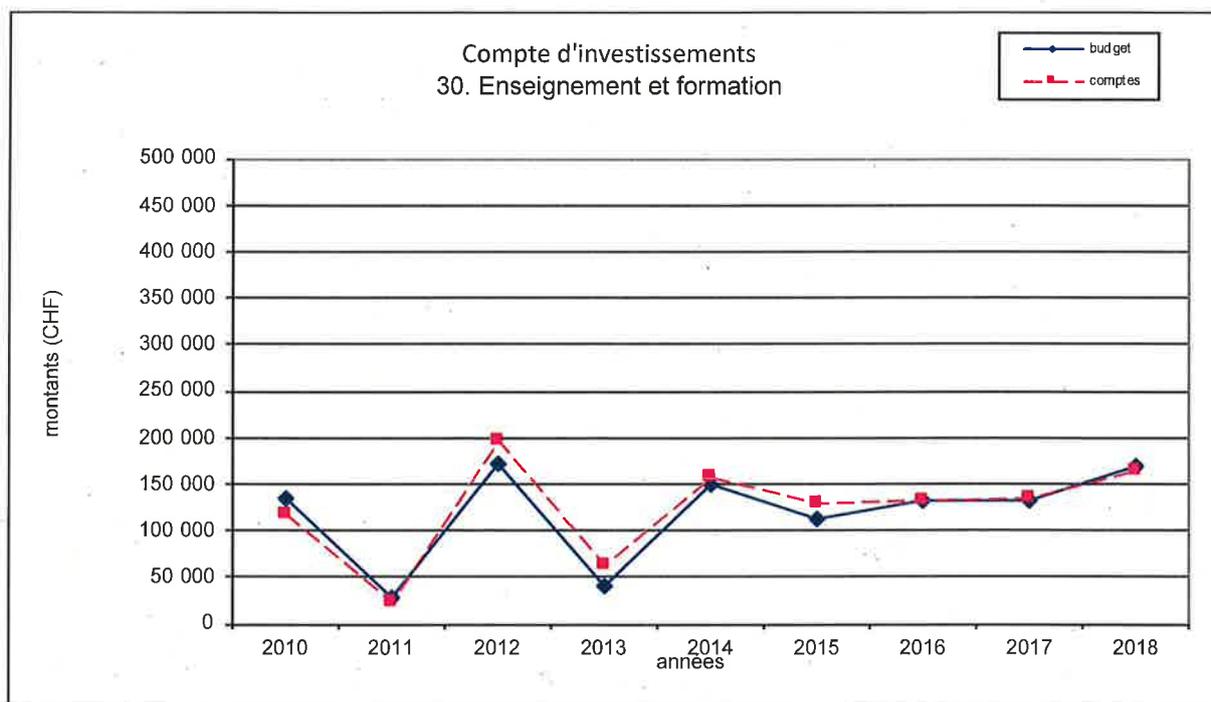
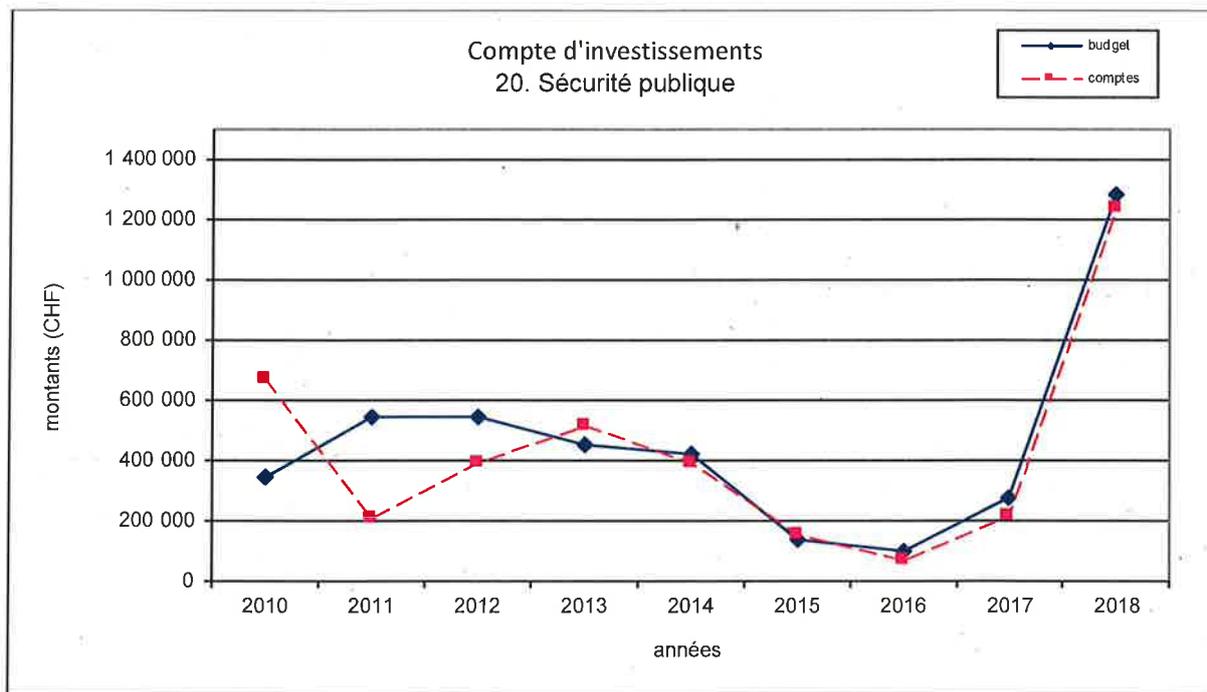
#### 4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

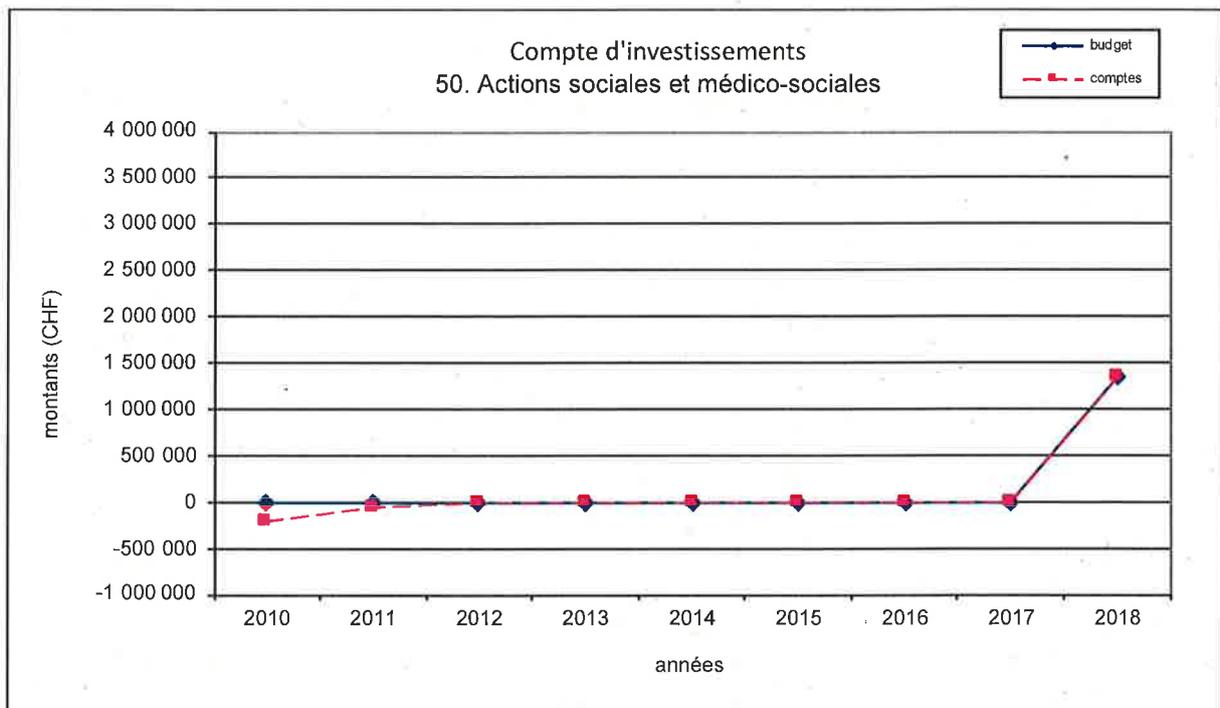
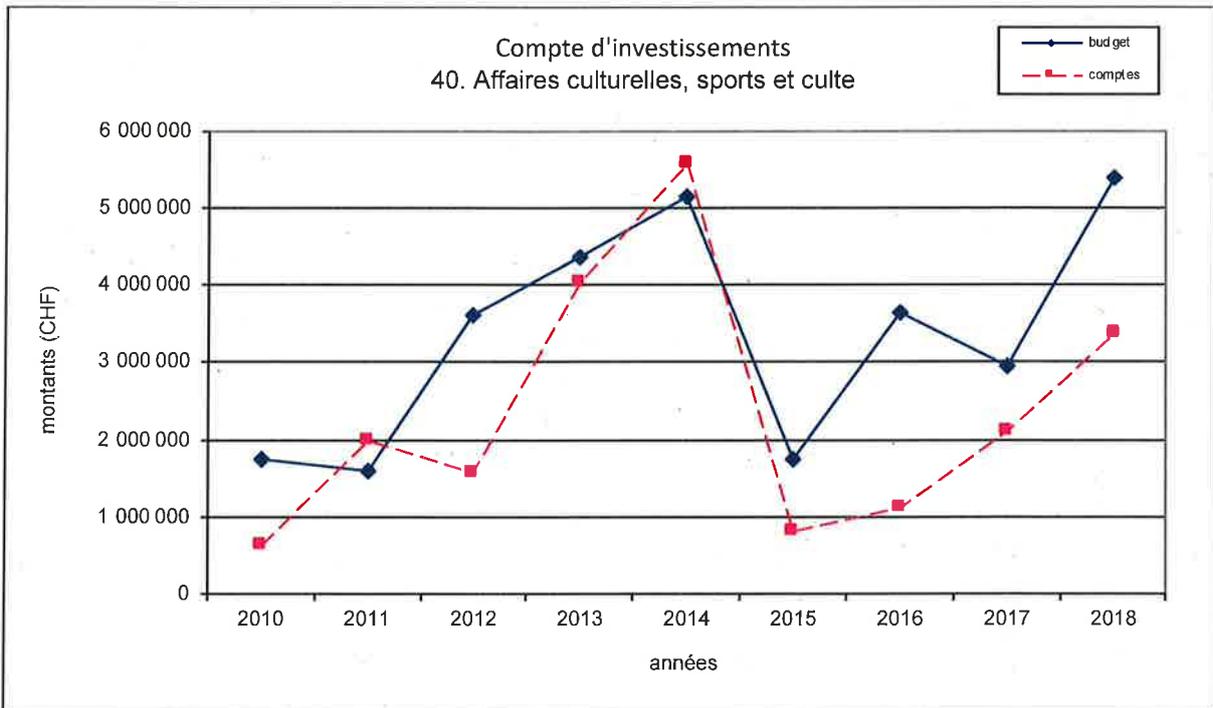
Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget 2018 se situe à 75%, en baisse par rapport à l'exercice 2017 (83%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

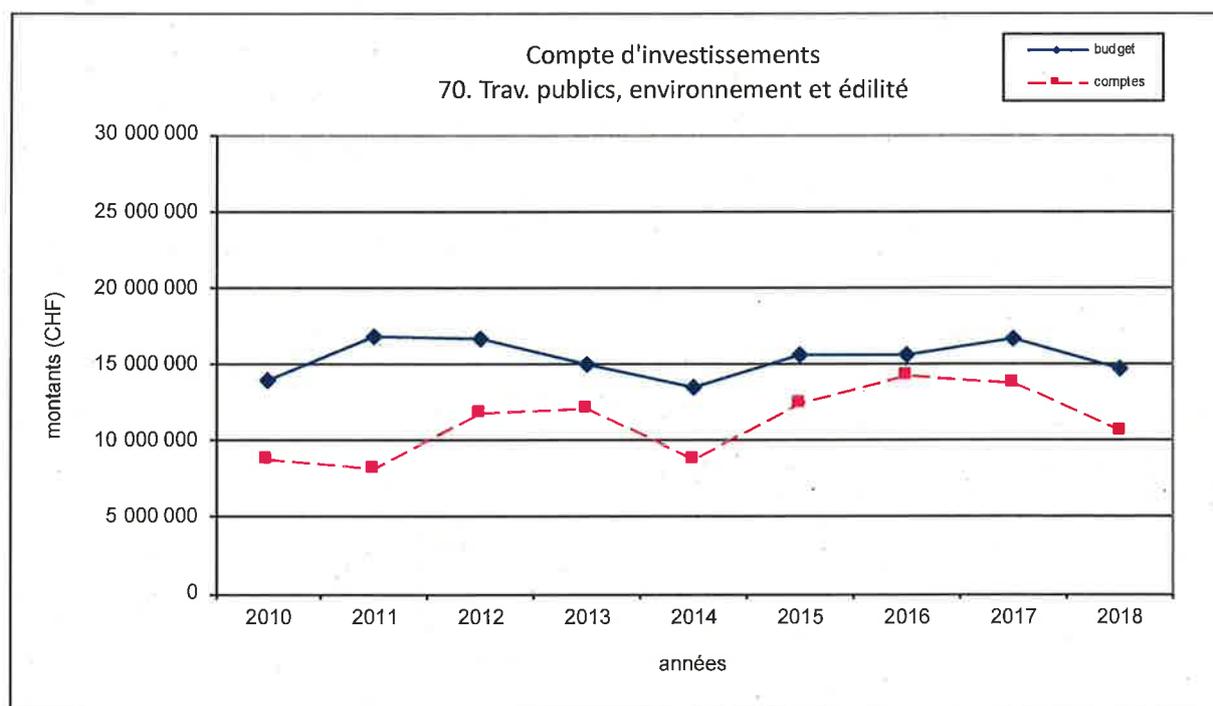
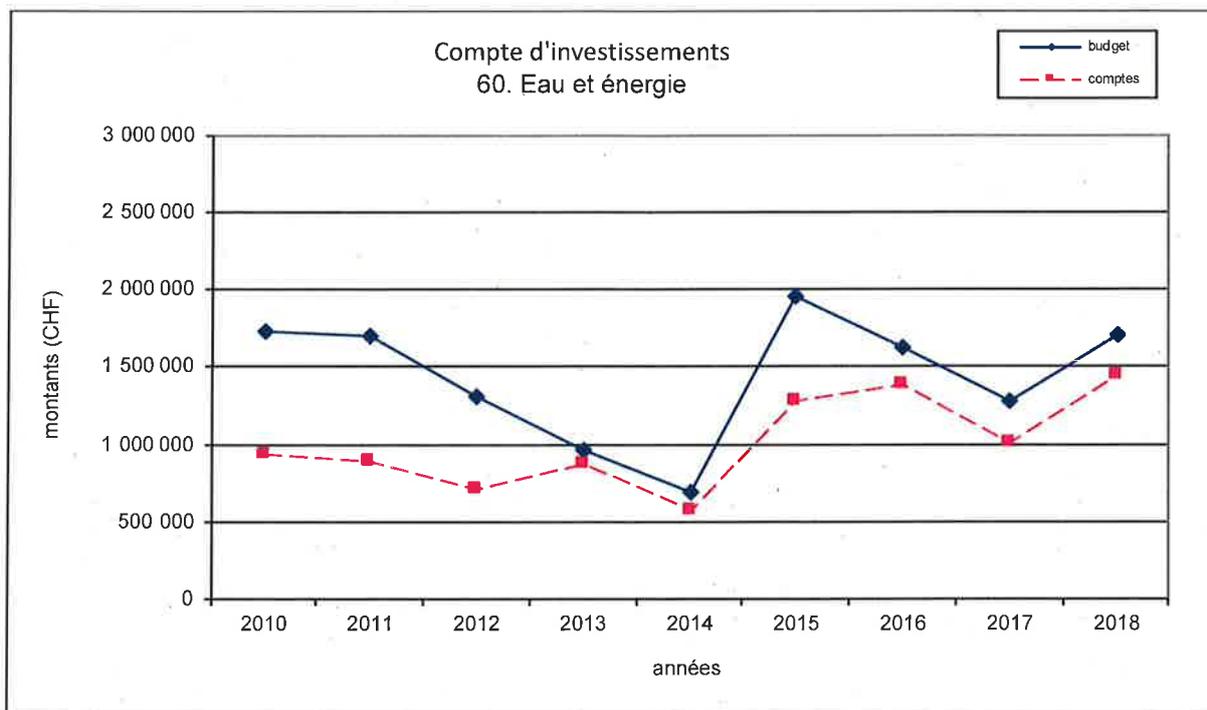


Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution nette des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).









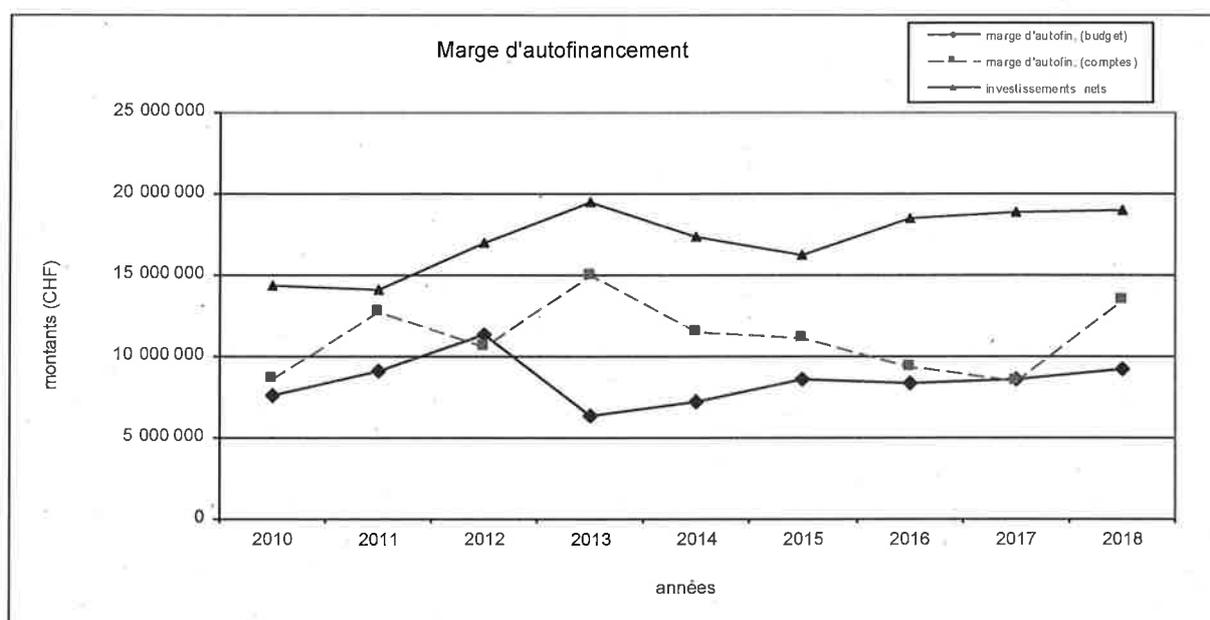
## 1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

La marge d'autofinancement se monte à CHF 13,5 millions de francs, en augmentation de 5 millions de francs par rapport à 2017, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 71%, en augmentation de plus de 58% par rapport à 2017.

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2018 se situe à hauteur de 75%, ils sont inférieurs aux prévisions de près de 7 millions de francs.

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
marge d'autofin. (budget)	7 520 560	9 101 300	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000
marge d'autofin. (comptes)	8 620 728	12 708 587	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443	13 452 652
investissements nets	14 365 219	14 086 464	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988	18 947 059
taux de couverture	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%	50.49%	45.01%	71.00%



## 2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

### 2.1 QUESTIONS APPROFONDIES

Les différentes sous-commissions de la Cogest se sont réunies pour approfondir leur analyse et ont, ensuite, adressé une série de questions à la Municipalité. Puis, une séance a été organisée avec M. Pierre Berthod président et M. Jérôme Crettol, secrétaire général, pour développer certains sujets. Au vue de la bonne tenue des finances de la Ville et les explications claires fournies dans le fascicule des comptes 2018, certaines questions ont dépassé le cadre de la simple analyse des finances.

Comme l'année dernière, la Cogest souhaite soulever, comme premier élément, la bonne gestion de la Municipalité.

En effet, au niveau des comptes de fonctionnement, les charges connaissent une faible augmentation de 0.47% par rapport au budget, les revenus croissent, quant à eux, de 5.74%. Elle souhaite tout de même mentionner un point impactant considérablement les finances communales : les investissements. Les montants investis sont beaucoup plus faibles que ceux

budgetés. La différence se monte à près de 7 millions de francs. Le Conseil Municipal précise dans son message que les investissements n'ont été réalisés qu'à hauteur de 75%. La vacance au poste d'architecte de ville durant de nombreux mois constitue une explication du retard pris par certains projets. D'autres se justifient par l'allongement des procédures par rapport à l'échéancier initialement prévu.

Quels changements ont été ou seront mis en place pour corriger cet état de fait et rétablir des budgets réalistes également pour les investissements, voici une interrogation que la Cogest a présentée aux autorités.

Pour améliorer de façon significative le taux de réalisation des investissements, il ne faudrait porter au budget que des objets déjà au bénéfice d'une autorisation de construire en force. Ne pouvant engager une dépense que si celle-ci a été budgétisée, une telle manière de procéder conduirait à une augmentation supplémentaire de délais de construction. Il s'agit donc de faire preuve de pragmatisme et de trouver le bon équilibre dans le choix et le nombre d'objets à prévoir au budget de l'année suivante. Les autorités apporteront une attention à cette problématique pour les prochains budgets.

Au niveau des variations majeures, la Cogest a approfondi les points suivants.

### Compte 10 : Administration générale

#### 10.102.318.08 Impôts cantonaux

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
30'000.-	199'473.-	+ 169'473

Ces chiffres représentent une excellente nouvelle pour les finances communales. Cette augmentation est due à la hausse non prévue des résultats des aménagements de production.

### Compte 20 : Sécurité générale

#### 20.209.427.00 Parkings non soumis à TVA

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
560'00.-	674'634.13	+ 114'634.13

#### 20.209.427.01 Parkings couverts (TVA)

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
635'00.-	556'782.52	-78'217.48

#### 20.209.427.02 Parkings non couverts (TVA)

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
350'000	88'897.90	-261'102.10

#### 20.209.427.03 Recettes parcomètres HISA

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
9'000.-	9'000.-	+ 9'000.-

Pour la compréhension du lecteur, il est important de mentionner que le changement d'affectation du parking de la plaine Bellevue, répondant à l'ouverture du parking du Complexe

Sud, a nécessité la redistribution des recettes des parkings et places de parc dans trois comptes distincts pour satisfaire à des exigences de TVA.

La rubrique *parkings non couverts (TVA)* concerne uniquement les vignettes vendues par la ville à la HES-SO.

Les recettes encaissées par les différents parkings de la ville durant l'année 2018 se sont révélées plus basses de 200'000 francs par rapport au montant prévu (environ 1.5 millions de francs). L'explication de cette différence peut être trouvée dans le taux de remplissage du parking du Complexe sud, plus faible qu'espéré lors de sa mise en service. Les recettes actuellement enregistrées sont en revanche conformes aux prévisions 2019.

### Compte 30 : Enseignement et formation

#### 30.100.364.00 Formation universitaire à distance (FS-CH)

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
5'000.-	473'542.30	+ 468'542.30

Le Tribunal Fédéral ayant rejeté le recours de la Ville dans ce dossier, il a fallu s'acquitter du montant facturé pour l'année 2018 qui n'avait initialement pas été prévu au budget.

Pour rappel, le Grand Conseil a adopté le 15 juin 2018 une motion demandant au Conseil d'Etat de revoir le mode de financement par les communes sièges des institutions d'enseignement tertiaire. Cette dernière résultait notamment de diverses interventions faites par des représentants de la Commune de Sierre auprès de la députation, dans le but de mettre un terme à l'exigence de cofinancer une institution de formation à distance, sans existence réelle à Sierre (FS-CH).

Pour donner suite à cette affaire, le Conseil d'Etat a chargé le département de l'enseignement d'établir un projet de modification de loi. Dans un courrier daté du 11 avril 2019, le Chef du service des Hautes Ecoles, M. Stefan Bumann, a informé la Commune de Sierre de la démarche. Il précise également que le modèle de calcul qui sera retenu dans le texte législatif sera compatible avec la motion déposée. Il ajoute qu'une rencontre va être proposée à la Ville afin de lui présenter plus en détail les principes de la nouvelle loi, ainsi que les incidences financières estimées.

#### 30.109.452.00 Part. communes du district aux frais HES

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
331'500.-	504'084.40	+ 172'584.40

Les communes du district participent, sur une base volontaire, à 10 % des contributions de la Ville aux frais des Hautes Ecoles. Les montants payés par Sierre pour honorer les engagements antérieurs en faveur de la FS-CH ont également bénéficié d'une participation volontaire des communes voisines.

## Compte 40 : Affaires culturelles, sports et culte

### 40.300.501.00 Centre sportif Ecosia

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
3'000'000.-	2'484'093.45	- 515'906.55

La Cogest a souhaité obtenir un point de situation sur les avancements de la construction et la tenue du budget.

Voici la réponse de la Municipalité :

#### Planning des travaux 2019 :

*Les travaux de l'anneau d'athlétisme, y compris la zone du saut à la perche, vont reprendre dès la mi-mai pour une durée d'environ 6 semaines. Ils devraient se terminer à la fin juin en ce qui concerne la pose du tartan. Ces travaux seront suivis, durant le mois de juillet, des marquages nécessaires ainsi que de l'homologation officielle de la piste. De bonnes conditions météorologiques restent décisives pour le respect des délais.*

#### Budget :

*Le crédit d'engagement d'Ecosia n'est plus suffisant pour réaliser l'ensemble du projet tel que planifié. Il fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire au Conseil général, incluant des demandes non prévues au crédit initial.*

## Compte 50 : Actions sociales et médico-sociales

A la lecture de l'explication donnée pour justifier l'augmentation de CHF 266'009.34 imputée à la rubrique 50.300.364.00, la Cogest a souhaité en savoir plus au sujet des soins en EMS. Avec le vieillissement de la population, la demande pour une place en EMS va devenir de plus en plus importante. Une analyse a-t-elle été faite quant aux effets du vieillissement de la population et aux solutions qui doivent être mises en œuvre pour anticiper les problèmes et les éventuelles surcharges des EMS ?

Réponse de la Ville :

*L'estimation des besoins en lits d'EMS ressort de la planification quinquennale des soins de longue durée (SLD) du Conseil d'Etat. La planification en cours prévoit que notre région soit dotée, en 2020, de 477 à 519 lits en EMS (respectivement entre 15 et 20 lits pour 100 habitants de 80 ans+). Le canton reconnaît les efforts du district de Sierre dans le développement du maintien à domicile et admet la dotation minimale.*

*Avec l'ouverture de la Résidence Plantzette, prévue en février 2020, notre district sera doté de 461 lits. L'objectif fixé par le canton ne sera pas atteint en raison du retard de la mise en œuvre de l'agrandissement de l'EMS du Christ-Roi, à Lens. Toutefois, pour la Ville de Sierre elle-même, les lits longs séjours (LLS) à disposition de sa population âgée seront suffisants.*

<b>EMS</b>	<b>Communes membres</b>	<b>LLS totaux</b>	<b>A dispo des Sierrois<sup>1</sup></b>
Foyer St-Joseph, Sierre	Commune et Bourgeoisie de Sierre	140	140
Association Beaulieu, Sierre, Chalais et Venthône	Sierre, Grône, Chalais, Chippis, Anniviers, Veyras, Miège, Venthône et Crans-Montana	110	44
Résidence Plantzette, Sierre	Toutes les communes du district	68	23
<b>TOTAL</b>			<b>207</b>

Selon les prévisions du canton pour 2020, il devrait y avoir environ 1'090 personnes âgées de 80 ans et plus domiciliées sur notre territoire communal. En appliquant le taux admis de 15 %, les besoins en lits pour les personnes âgées de Sierre peuvent être estimés à 165 lits, soit un solde disponible favorable d'une quarantaine de lits. Cette marge permettra de faire face à l'augmentation des plus de 80 ans jusqu'en 2025.

Pour les années suivantes, il faudra notamment tenir compte de deux éléments :

- les effets de la mise en œuvre de la recommandation no 4 de la planification des SLD 2016-2020 intitulée « intégration des prestataires de soins de longue durée »,
- les perspectives démographiques à l'horizon 2050.

### **1) Intégration des prestataires de soins de longue durée – projet pilote**

Sur proposition de la commission régionale des soins de longue durée, la région sierroise s'est portée volontaire pour développer un projet pilote visant à intégrer les prestataires de soins de longue durée. L'objectif de cette intégration est de renforcer la coordination et la collaboration entre les différents prestataires de soins de longue durée - aide et soins à domicile, appartements Domino, centres de soins de jour, lits de courts séjours, EMS, gériatrie hospitalière, etc.- afin d'assurer une meilleure continuité dans la prise en charge et d'offrir « la bonne prestation, au bon moment et au bon endroit ». Pour élaborer sa recommandation no 4, le Service valaisan de la santé publique s'était inspiré de quelques modèles existants (Fondation RAJOVITA, à Rapperswil-Jowa, ou Fondation FURY, dans le canton des Grisons) qui présentent la particularité de regrouper au sein d'une seule organisation les soins à domicile, les lits d'EMS et - aux Grisons - l'hôpital régional.

Le Comité de direction du CMS de la région sierroise a saisi l'opportunité du projet de transformation en EMS de la Clinique Ste Claire, par l'Association intercommunale ProjetSanté (toutes les communes membres du CMS sont également membres de ProjetSanté) pour déposer sa candidature en tant que futur exploitant de cette nouvelle résidence. Cette démarche doit permettre de démarrer une phase pilote d'intégration des prestataires de soins de longue durée, durant laquelle le CMS expérimentera le regroupement d'une équipe d'aide et de soins à domicile avec un établissement stationnaire de SLD, la Résidence Plantzette.

Le CMS espère prolonger le maintien à domicile, car il pourra mieux maîtriser les admissions dans son EMS. Dans le même temps, la mise en place d'une collaboration étroite avec le site de Sierre de la gériatrie de l'Hôpital du Valais, devrait permettre d'éviter ou de raccourcir les hospitalisations. Différentes prestations devraient compléter le dispositif, notamment dans le domaine des prestations médico-thérapeutiques, de la prévention, du soutien aux proches-aidants, etc.

<sup>1</sup> Estimation au prorata de la population, soit 39.9 % des lits EMS de l'Association Beaulieu et 34.4 % des lits EMS de la future Résidence Plantzette.

Cette phase pilote, si elle s'avère concluante, pourrait déboucher à l'horizon 2025-2030 sur la création d'une seule organisation régionale des soins de longue durée intégrant l'ensemble des prestataires de soins. En retardant de seulement trois mois l'entrée en EMS d'un tiers des futurs résidents de toute la région, il serait possible d'économiser la construction d'une quarantaine de lits.

## 2) Perspectives démographiques 2050

Le « baby-boom », à l'origine du « papy-boom » de ces prochaines décennies, a pris fin vers 1970. Les derniers baby-boomers auront 80 ans en 2050. A l'aube des années 2030, les décideurs politiques devront ainsi sérieusement se poser la question de l'opportunité de réaliser de nouveaux projets coûteux, tels que la construction de lits d'EMS, pour une période relativement limitée à 20 ou 30 ans et envisager d'autres modes de prise en charge.

### Conclusion

La mise en œuvre de la politique cantonale en matière de soins de longue durée doit désormais être pensée globalement – du domicile au stationnaire – et répondre de manière régionale à l'ensemble des demandes. Le rythme quinquennal de la planification permet de suivre au mieux l'évolution des besoins qui, rappelons-le, ne sont pas seulement liés à l'évolution démographique, mais également à l'évolution de l'espérance de vie sans incapacité, aux effets des mesures préventives, aux progrès de la médecine, au développement du maintien à domicile et des structures intermédiaires, etc. La Ville de Sierre est partenaire de cette réflexion régionale constante, notamment par l'intermédiaire du CMS, de la Conférence des présidents du district de Sierre, de sa commission régionale des soins de longue durée et d'autres partenaires.

### Gratuité des écoles – Arrêt du TF

La Cogest s'interroge sur les conséquences de cette décision pour les écoliers ainsi que son impact sur les finances communales. En savons-nous plus aujourd'hui ?

Lors de l'établissement de ce rapport, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur cette question. Il a édité un règlement « concernant la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire », qui a été publié dans le bulletin officiel du 26 avril 2019.

A la lumière de ces informations, la direction des écoles analysera les répercussions financières pour la Ville du principe de gratuité de l'école obligatoire établi par le TF. Celles-ci seront calculées en tenant compte d'une part du besoin de chaque élève par rapport à son degré scolaire et, d'autre part, des frais déjà pris en charge par la Ville. Ces montants seront portés à la connaissance du Conseil général dans le cadre de l'examen du budget 2020.

## Compte 70 : Travaux publics, environnement, édilité et urbanisme

### 70.250.310.00 Billets, horaires, divers

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
15'000.-	26'796.09	+ 11'796.09

### 70.250.365.01 Transports publics, sierrois

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
1'550'000.-	1'730'745.34	+ 180'745.34

**70.259.434.01 Abonnements, tickets**

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
430'000.-	333'171.90.-	- 96'828.10

**70.259.490.00 Participations des écoles**

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
60'000.-	43'101.-	- 16'899.00

En 2018, l'exploitation des bus a engendré des frais supplémentaires à hauteur de 180'000 francs. La Municipalité explique que la démolition du Pont de Beaulieu a rendu nécessaire la modification de la ligne 3 et l'ajout d'une ligne plus directe, cadencée chaque 20 minutes pour desservir le Techno-pôle. Cette dernière répond à une attente des usagers pendulaires. L'adaptation réalisée, bien que moins directe en terme kilométriques (+ 25'000 km par an), a permis de maintenir un niveau acceptable de service tout en augmentant la desserte en direction du secteurs d'activité du Techno-pôle.

Par ailleurs, les prévisions liées à l'augmentation des tarifs n'ont pas été atteintes. Les utilisateurs ont modifié leurs habitudes de consommation en privilégiant les tickets simples courses au détriment des abonnements dont la vente a baissé.

La Municipalité précise qu'au final, et même si les projections du budget ne se sont pas révélées conformes, les recettes au niveau de la billetterie sont en hausse (+ 3%). Pour rappel, le prix d'un abonnement a doublé et le ticket simple course a augmenté de 17%.

Les tarifs pratiqués par les bus sierrois sont dans la moyenne de ceux pratiqués dans les différentes villes valaisannes. A titre de comparaison, le km parcouru par les bus coûte CHF 6.- à la commune de Sierre contre CHF 9.- à celle de Sion.

Les recettes issues de la billetterie ne couvrent qu'une partie modeste des charges. La Municipalité précise qu'une réflexion est en cours au niveau de l'agglomération sur l'ensemble des liaisons de bus de plaine.

La Cogest constate que la différence entre les charges et les recettes continue de s'accroître, année après année. Il est important de repenser l'offre pour qu'elle corresponde aux besoins des habitants et des écoliers. La Cogest invite donc le Conseil municipal à analyser les chiffres de fréquentation qu'elle possède.

**70.210.501.88 Aménagements mobilité douce**

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
1'450'000.-	219'198.35	- 1'230'801.65

Les travaux prévus – réalisation d'une solution de traversée du Rhône, liaison entre la route de l'industrie et le Théâtre des Halles – ont été, encore, reportés. Le projet en direction du TLH est en attente depuis de nombreuses années. Le nombre de vélos en libre-service augmente, mais les conditions cadres pour utiliser ce moyen de transport ne sont pas réunies. La Cogest se réjouit de l'entrée en fonction d'un délégué à la mobilité pour pouvoir réaliser ces projets.

**70.320.318.08 Déchetteries**

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
395'000.-	239'106.72.-	- 155'893.28

**70.320.352.00 UTO Uvrier**

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
870'000.-	657'144.76-	- 212'855.24

La Cogest constate que, dans sa globalité, la taxe au sac a eu un effet plus important qu'escompté sur le comportement des habitants. Cela s'est reporté sur les frais de fonctionnement des services concernés plus bas que prévus.

La rubrique 70.320.318.08 a, en effet, diminué de 36% par rapport à l'année précédente. Du côté de l'UTO, avec l'introduction de la taxe au sac, le tonnage global des déchets ménagers incinérables a fortement diminué (-35%).

La Municipalité précise, toutefois, que le niveau des revenus enregistrés en 2018 pour ces rubriques est appelé à évoluer, la rétrocession spéciale liée à l'introduction du système ne sera en effet plus enregistrée. Il y aura donc lieu d'observer attentivement l'évolution 19/20 avant de pouvoir tirer des conclusions définitives sur le système.

**70.410.314.03 Mesures d'économie d'énergie**

Budget 2018	Comptes 2018	Différence
89'000.-	67'847.65	+ - 21'152.95

La différence provient, d'une part, de l'utilisation modeste par les citoyens des subsides prévus pour les deux-roues électriques et les audits énergétiques et, d'autre part, d'une excellente maîtrise du budget dans le cadre de la manifestation Sierre Respire.

La Cogest a cherché à savoir pourquoi les habitants sierrois ne profitaient pas plus de cette aide financière. Une piste pourrait être des conditions d'octroi trop restrictives ou alors une méconnaissance de cette aide.

Pour rappel, la Ville accorde un montant de CHF 300.- pour les vélos électriques achetés sur le territoire sierrois.

Au total, le service concerné a reçu 20 demandes dont 6 ont dû être refusées : 5 car l'achat n'a pas été effectué auprès d'un commerce sierrois, 1 en raison d'un dépassement de délai.

Pour l'année en cours, soit 2019, la Ville a augmenté l'attractivité de cette offre en doublant le montant et en étendant le type de deux roues subventionné. Par contre, elle maintient le choix de soutenir uniquement les concessionnaires établis sur le territoire de Sierre afin de développer le commerce local et d'inciter les commerçants à s'adapter aux nouvelles demandes des citoyens.

Vu l'accroissement des mesures mises en place, la communication, limitée au préalable, a été revue et étendue: conférence de presse, distribution de dépliants, articles de presse, Info Sierre de mai 2019, stands d'information lors de la manifestation Sierre Respire, etc...

La Cogest comprend tout à fait le principe d'encouragement du commerce local, mais l'offre sur la ville n'est-elle pas trop limitée ?

**Compte 90 : Finances et impôts**

Du côté des personnes physiques, la plus importante progression est enregistrée par l'impôt perçu sur le revenu en raison des déclarations spontanées enregistrées durant l'année. Ce

montant représente un paiement rétroactif sur 10 ans. A partir de l'année 2019, 10% de cette somme devrait se répercuter annuellement.

Quant aux personnes morales, les impôts sur le bénéfice connaissent une forte baisse qui résulte du recul de l'impôt d'une des grandes industries sierroises.

La diversification des secteurs d'activité présents sur la commune doit, sans nul doute, constituer l'un des critères principaux pris en compte lors du choix des entreprises accueillies sur le site de Daval.

**Cautionnements** (cf page 11 du fascicule des comptes 2018).

La Cogest a souhaité savoir pourquoi la commune apporte de tels cautionnements, quels en sont les avantages et les risques.

Les 6 cautionnements en cours peuvent être répartis comme suit :

- trois sont liés à des Crédits LIM et découlent d'une exigence de la Confédération qui accorde les prêts ;
- un en faveur de Siesa, qui va être abandonné dans les prochains mois.

Les deux autres concernent

- la STEP de Granges, association de communes dont Sierre fait partie ;
- Techno-pôle Sierre SA, société dont la ville est un actionnaire important.

L'objectif poursuivi dans ces deux cas est de permettre à ces entités, intimement liées à la commune, de gérer leurs propres financements à des conditions plus avantageuses et sans devoir solliciter des prêts communaux.

### 3 CONCLUSIONS

Pour mener à bien son mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2018 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire FIDAG.

La Cogest a travaillé en trois sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la municipalité et de préciser certains points avec M. Pierre Berthod, Président, et M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, qu'elle remercie pour leur disponibilité.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2018 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

La Cogest tient à relever que les comptes se rapprochent très fortement des prévisions budgétaires. Les charges de fonctionnement dont la Municipalité possède la maîtrise sont toutes sous contrôle. La Cogest n'a pu que constater de très rares dépassements.

L'exercice 2018 a été moins déficitaire que prévu et ce, grâce aux participations dans les aménagements de production électrique qui retrouvent les chiffres noirs ainsi que trois événements exceptionnels :

- la résolution d'un litige avec Alpiq (+ CHF 2,6 millions en net) ;
- la réalisation d'une opération immobilière d'importance sur le territoire sierrois (+ CHF 900'000) ;
- l'augmentation de l'impôt perçu sur le revenu en raison des déclarations spontanées (environ 1 million de francs).

Du côté du négatif, citons l'impact du dénouement sur le litige entre la Ville et la Formation universitaire à distance avec le paiement d'importants arriérés (- CHF 470'000.-).

Pouvons-nous nous réjouir de l'exercice 2018 ? Cette dernière année fut meilleure qu'escomptée, mais nous ne pouvons pas espérer, chaque année, la réalisation de tels événements pour combler le déficit prévu.

A relever également, dans cette conclusion, que les investissements n'ont été réalisés qu'à hauteur de 75%. Près de 7 millions de francs n'ont ainsi pas été engagés.

La Cogest reste attentive et préoccupée par la situation. Plutôt que de répéter les conclusions de ses deux précédents rapports, elle souhaiterait amener un dernier point à l'attention du Conseil général.

Lors de son analyse, elle a constaté qu'un festival bénéficiaire lors des trois dernières éditions touchait toujours un soutien communal.

Interrogée à ce sujet, la Municipalité a précisé qu'il n'existait pas de règle quant à la poursuite de l'attribution d'une subvention après des résultats financiers positifs.

Cette aide ne devrait-elle pas être transformée en garantie de déficit dans une telle situation ?

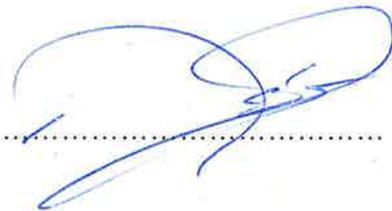
La Cogest ne souhaite pas réduire cette enveloppe, mais qu'elle soit employée à bon escient et qu'une réflexion à ce sujet soit menée.

### 3.1 DÉCISIONS

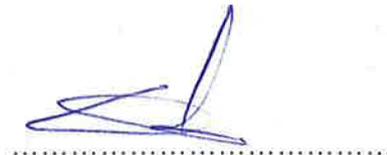
La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2018 de la Ville de Sierre datés du 10 avril 2019.

#### COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern  
Président

A blue ink signature of Ralph Guntern, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above a dotted line.

Lysiane Tissières-Premand  
Chargée de rapport

A blue ink signature of Lysiane Tissières-Premand, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal base, positioned above a dotted line.